

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72 du 21 janvier 1948 :

n° 72

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 janvier 1948

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1948

Date du numéro
31 janvier 1948

TEXTE INTÉGRAL

Sont promus pour compter du 1er janvier 1948, au point de vue solde et ancienneté, les agents du cadre local autochtone «le constatation. de recherche et de surveillance des douanes, dont les noms suivent : Préposé spécialisé des douanes (10e échelon) : Djama Aden. Préposé des douanes (9e échelon) : Hassan Roblé (G.). Préposés des douanes (8e échelon) : Hassan Roblé (P.), Abdillaï Hussein, Dini Abané, Mohamed Ali. Préposés des douanes (7e échelon) : Ali Farah. Awad Izzî, Hilde Houdain, Moussa Roblé.